

PARTICULIERS

GUIDE TARIFAIRE 2013

**TARIFS DES
PRINCIPAUX
SERVICES &
OPÉRATIONS
DE VOTRE BANQUE**

À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2013

**BANQUE POPULAIRE
OCCITANE**

BANQUE & ASSURANCE



**LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR**

SOYONS CLAIRS

Fidèle à notre engagement de transparence, nous poursuivons, en 2013, nos actions d'information auprès de nos clients et du public. Deux sources simples et pratiques : les 226 points de vente et le site Internet www.occitane.banquepopulaire.fr

Les deux guides tarifaires Particuliers et Professionnels & Entreprises que nous éditons pour 2013 ont pour objet de présenter l'ensemble de nos tarifs appliqués aux opérations bancaires réalisées par nos clients particuliers, professionnels et entreprises. Ils respectent les accords de la profession bancaire et suivent les recommandations des associations de consommateurs.

Ils doivent vous aider dans la gestion de vos comptes au quotidien et dans la maîtrise de vos budgets. Ils vous permettent de mieux identifier le prix d'une prestation et de bien préparer un projet personnel ou professionnel. Ces guides sont illustrés par des informations, des conseils et vous signalent des avantages spécifiques.

Le guide tarifaire Particuliers 2013 est complété par un récapitulatif des principaux « repères » à votre disposition pour mieux comprendre la tarification bancaire, page 30.

N'hésitez pas à nous interroger pour toute information complémentaire, tout conseil, mais aussi, le cas échéant, pour vos réclamations.

Nous vous remercions de votre fidélité.

SOYONS PRATIQUES

Choisissez le mode d'information qui vous convient le mieux. Plusieurs solutions sont à votre disposition :

- **le dépliant de nos conditions 2013** qui vous a été adressé fin décembre 2012 avec votre extrait de compte, ainsi que le dépliant envoyé fin janvier à nos clients professionnels et entreprises,
- **en agence où le dispositif en libre accès** vous permet de trouver : affiche des tarifs, guide tarifaire Particuliers, guide tarifaire Professionnels & Entreprises, mini-guides et guides de la Fédération Bancaire Française,
- **notre site internet** : www.occitane.banquepopulaire.fr
- **par téléphone** auprès des téléconseillers de notre Service Clientèle Alodis, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h ainsi que le samedi de 8h30 à 12h45
 - depuis la France, au 05 81 22 00 00 (appel non surtaxé)
 - depuis l'étranger, au +(33)5 81 22 00 00 (coût variable en fonction du pays de l'opérateur)
- **votre Conseiller** habituel qui vous connaît et saura trouver le service le mieux adapté à votre mode de vie et à votre budget.



Toutes les encres et les vernis utilisés sont certifiés d'origine végétale. Les eaux de mouillage des machines, les plaques, les produits de développement et les chutes de papier sont recyclés.

Papier certifié PEFC, contribue à la gestion durable des forêts.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS.	6
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	7
BANQUE À DISTANCE	10
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT.	11
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES.	14
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	17
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	18
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS.	20
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE.	23
OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER	25
AVANTAGES acb	27
RÉSOLUDRE UN LITIGE.	28
VOS REPÈRES	30

Prix en euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

Ces tarifs sont applicables à nos clients particuliers, ainsi qu'à nos clients professionnels et entreprises.

Le guide tarifaire Professionnels & Entreprise 2013 est aussi à la disposition de notre clientèle dans tous nos points de vente et sur le site Internet www.occitane.banquepopulaire.fr pour les opérations bancaires effectuées dans le cadre professionnel.

Les présents tarifs peuvent être modifiés en cours d'année, après information préalable, deux mois avant leur mise en application.

Document non exhaustif.

LÉGENDE

c 1 **CONSEIL**

i 2 **INFORMATION**

a 3 **AVANTAGE BANQUE POPULAIRE OCCITANE**

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

Tarifs en €

<ul style="list-style-type: none"> • Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (CyberPlus gestion)** Soit pour information 20,40 euros par an 	par mois	1,70 €
<ul style="list-style-type: none"> • Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS 	par alerte reçue	0,25 €
<ul style="list-style-type: none"> • Carte de paiement internationale à débit immédiat (Visa Classic ou MasterCard) 	par an	39,90 €
<ul style="list-style-type: none"> • Carte de paiement internationale à débit différé (Visa Classic ou MasterCard) 	par an	49,50 €
<ul style="list-style-type: none"> • Carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron) 	par an	28,50 €
<ul style="list-style-type: none"> • Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro, avec une carte de paiement internationale 	par retrait, à partir du 4 ^{ème} retrait par mois	1,05 €
<ul style="list-style-type: none"> • Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro <ul style="list-style-type: none"> · en agence · par Internet 	par virement par virement	4,60 € Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de prélèvement <ul style="list-style-type: none"> · mise en place d'une autorisation de prélèvement 	par prélèvement	Gratuit Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • Commission d'intervention 	par opération, avec un plafond de 350 euros par mois	14,00 €
<ul style="list-style-type: none"> • Assurance perte ou vol des moyens de paiement (SécuriPlus) 	par an	25,20 €

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur Internet un extrait standard des tarifs.

** Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

- 1 • Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte
 - 1 • Aide au changement de domiciliations bancaires (Simplidom)
 - 1 • Liste de vos opérations récurrentes et automatiques
 - 1 • Clôture de compte de dépôt ou compte épargne (PEL, CEL, PEA...)
 - Transfert de compte vers une autre Banque Populaire
 - Transfert de compte vers un autre établissement :
 - compte de dépôt
 - compte épargne (CEL, PEL, PEP) par compte
 - 2 • Désolidarisation de compte-joint
 - 2 • Le Droit au Compte (Service Bancaire de Base)
- Le Service Bancaire de Base se compose des produits et services suivants :
- l'ouverture et la fermeture du compte
 - un changement d'adresse au maximum une fois par an
 - un relevé de compte au moins une fois par mois
 - des relevés d'identité bancaire (RIB) en fonction de vos besoins
 - l'encaissement de virements reçus
 - l'encaissement de chèques déposés sur votre compte
 - le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre banque)
 - le paiement par prélèvement, titre interbancaire de paiement (TIP) ou virement bancaire
 - un moyen de consulter à distance le solde de votre compte
 - une carte de paiement à autorisation systématique (Electron)
 - deux chèques de banque au maximum par mois

Gratuit
Gratuit
Gratuit
Gratuit
Gratuit

Gratuit
75,80 €
30,00 €
Gratuit

INFORMATIONS

1 Vous ouvrez un nouveau compte ou vous déménagez : nous nous engageons à faciliter vos démarches avec Simplidom. Ce service d'aide à la mobilité bancaire gratuit permet de simplifier et accélérer les transferts des virements et des prélèvements.

N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou vous reporter au *Guide de la Mobilité*, disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

2 Le Droit au Compte vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

CONSEIL

1 La clôture de compte est gratuite. Pensez à fermer les comptes de dépôt dont vous n'avez plus l'utilité.

INFORMATIONS

1 Nous éditons gratuitement pour les non-voyants des extraits mensuels en Braille.

2 Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure en fin de votre relevé de compte. De plus, en début de chaque année, vous recevez le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année écoulée.

3 La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs. Elle intègre le délai de traitement informatique nécessaire à la réalisation de certaines opérations.

4 La commission de suivi rémunère le suivi spécifique du risque et la gestion administrative et comptable des comptes, créditeurs ou débiteurs, en situation(s) particulière(s) :

- Comptes débiteurs plus de 70 jours en valeur dans le trimestre
- Comptes NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée) ou immobilisés durant plus de 6 mois du fait du client
- Comptes interdits bancaires à l'initiative d'une autre banque.

CONSEIL

1 Nos clients soucieux de la préservation de l'environnement peuvent recevoir leurs extraits sur support informatique via CyberPlus, notre site de banque à distance. Pour plus d'informations, reportez-vous à la page 10.

AVANTAGE

1 Si vous êtes sociétaire CASDEN ou adhérent ACEF, réduction de 50 %.

Relevés de compte

- 1** • Relevé papier :
 - envoi mensuel
 - envoi par quinzaine
 - envoi décadaire
 - envoi journalier
- Relevé électronique (toutes périodicités)
- Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire Occitane
- Envoi du récapitulatif annuel des frais
- Carnet de bord, abonnement
- 3** • Dates de valeur pour les chèques compensables en France :
 - chèque émis
 - chèque remis à l'encaissement

Tenue de compte

- Frais de tenue et de fonctionnement de compte
- Délivrance d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou IBAN (International Bank Account Number)
- Enregistrement d'un changement d'adresse
- 4** • Commission de suivi

Services en agence

- Retrait en euros d'espèces au guichet de votre agence
- Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)
- Frais de recherche de document (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement repris à l'article L133-I du Code Monétaire et Financier)
- Exercice du droit d'accès à l'information (loi Informatique et Libertés)
- Location de coffres :
 - petite taille
 - taille moyenne
 - grande taille
 - supplément pour paiement au guichet

* Jour : date de comptabilisation au compte du client.

** Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi.

Gratuit
2,10 €
par mois
3,25 €
par mois
16,50 €
par mois

Gratuit
Gratuit
Gratuit
Gratuit
14,20 €
par an

Jour*
Jour + 1 ouvré**

Gratuit

Gratuit
Gratuit
100,00 €
par trimestre

Gratuit
18,05 €

9,50 €
par document
Gratuit

99,00 €
par an
139,40 €
par an
203,30 €
par an
23,25 €

• **Transmission du patrimoine au sein de la Banque Populaire Occitane
(frais de traitement d'un dossier de succession, par dossier) :**

· dossiers simples* :	
· avoirs inférieurs ou égaux à 1 000 €	20,00 €
· avoirs supérieurs à 1 000 € et inférieurs ou égaux à 5 000 €	30,00 €
· avoirs supérieurs à 5 000 € et inférieurs ou égaux à 50 000 €	50,00 €
· avoirs supérieurs à 50 000 €	100,00 €
· dossiers complexes** :	
· avoirs inférieurs ou égaux à 1 000 €	30,00 €
· avoirs supérieurs à 1 000 € et inférieurs ou égaux à 5 000 €	50,00 €
· avoirs supérieurs à 5 000 € et inférieurs ou égaux à 50 000 €	75,00 €
· avoirs supérieurs à 50 000 €	150,00 €

• **Transmission du patrimoine dans un autre établissement
(frais de traitement d'un dossier de succession, par dossier) :**

· dossiers simples* :	
· avoirs inférieurs ou égaux à 1 000 €	40,00 €
· avoirs supérieurs à 1 000 € et inférieurs ou égaux à 5 000 €	60,00 €
· avoirs supérieurs à 5 000 € et inférieurs ou égaux à 50 000 €	0,90% des avoirs mini 100,00 €
· avoirs supérieurs à 50 000 €	1,00% des avoirs mini 500,00 € maxi 750,00 €
· dossiers complexes** :	
· avoirs inférieurs ou égaux à 1 000 €	60,00 €
· avoirs supérieurs à 1 000 € et inférieurs ou égaux à 5 000 €	100,00 €
· avoirs supérieurs à 5 000 € et inférieurs ou égaux à 50 000 €	0,90% des avoirs mini 150,00 €
· avoirs supérieurs ou égaux à 50 000 €	1,00% des avoirs mini 500,00 € maxi 750,00 €

* Dossier simple : compte de dépôt + épargne monétaire

** Dossier complexe : compte de dépôt + épargne monétaire + titres et/ou assurance vie et/ou prêts

AVANTAGES

1 Les virements externes et toutes opérations sensibles réalisées à partir de CyberPlus sont entièrement sécurisés grâce au Pass CyberPlus, lecteur de carte bancaire fourni gratuitement par votre banque.

2 L'abonnement CyberPlus gestion bénéficie d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA.

a En téléchargeant l'application CyberPlus Mobile, vous pouvez consulter vos comptes et effectuer des virements avec votre smartphone.

INFORMATIONS

1 Les demandes de confirmation de virement et les alertes sont paramétrables via votre interface CyberPlus et vous permettent d'être informé de la réalisation d'un virement, des dépassements d'un solde que vous aurez défini ou d'un mouvement sur votre compte. Pour les confirmations de virement, il vous suffira de le demander à la saisie de votre virement grâce à une case à cocher.

2 Vous n'êtes pas détenteur d'une carte Banque Populaire Occitane, la carte Pass CyberPlus vous permet d'utiliser le lecteur Pass CyberPlus pour sécuriser vos opérations sur Internet.

3 Les services à distance SMS+ et Tonalité Plus vous permettent de connaître à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

4 Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

CONSEIL

c Lors de l'utilisation d'Internet, soyez vigilant et adoptez de bonnes pratiques. Votre Banque Populaire vous invite à aller sur le site : <http://surfer-intelligent.dgmic.culture.gouv.fr>

BANQUE À DISTANCE

Par Internet (adresse : www.occitane.banquepopulaire.fr)

• Abonnement permettant de consulter vos comptes sur Internet et d'effectuer des virements entre vos comptes (**CyberPlus consultation**)*

• Abonnement permettant de gérer vos comptes sur Internet (**CyberPlus gestion**)^a par mois

• Produit offrant des alertes sur la situation du compte :

- par e-mail
- par SMS

1 • Demande de confirmation de virement :

- par e-mail
- par SMS

• Mise à disposition d'un **Pass CyberPlus** pour la sécurisation des opérations en ligne :

- le 1^{er} lecteur
- remplacement de lecteur en cas de dysfonctionnement
- remplacement de lecteur en cas de perte, d'usage non conforme par le client ou demande de lecteur supplémentaire par lecteur
- carte Pass CyberPlus

2 • Sécuriser vos opérations via SMS (procédure exceptionnelle en cas d'indisponibilité momentanée du lecteur)

3 Par téléphone

• Frais d'utilisation des services de banque à distance par serveur vocal **Tonalité Plus** composez le 0 892 892 992 par minute

• Frais d'utilisation des services de banque à distance par téléphone portable **SMS+** envoyez un SMS au 6 11 10 (hors coût d'envoi d'un SMS) par SMS

• Service clientèle **Alodis** : composez le 05 81 22 00 00

Ancienne gamme

• **MoviPlus** (SMS reçu automatiquement) par mois

• Informations juridiques et vie pratique (service téléphonique hors coûts de communication) par an

4 Par automate

• Service bancaire national

* Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

** Coûts de communication prélevés par l'opérateur.

Gratuit

1,70 €

Gratuit
0,25 €

Gratuit
0,35 €

Gratuit
Gratuit

10,00 €
Gratuit

Gratuit

0,34 €**

0,35 €

Appel non surtaxé

4,75 €

4,10 €

Gratuit

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes

1 Carte de retrait (cotisation annuelle)

• Carte **Point Argent Plus** à débit immédiat

Carte de retrait internationale, assistance incluse.

21,00 €

Cartes de paiement (cotisation annuelle)

Toutes nos cartes de paiement internationales incluent des prestations d'assurance et d'assistance.

• Carte **Visa Electron** à débit immédiat

Carte de retrait et de paiement internationale avec contrôle du solde.

28,50 €

• Carte **Internationale** à débit immédiat (**Visa** ou **MasterCard**)

39,90 €

• Carte **Internationale** à débit différé* (**Visa** ou **MasterCard**)

49,50 €

• Carte **Football Banque Populaire** à débit immédiat

46,80 €

• Carte **Football Banque Populaire** à débit différé*

56,40 €

Cartes de retrait et de paiement internationales.

• Carte **Visa Premier** à débit immédiat ou différé*

Carte de retrait et de paiement internationale aux prestations d'assurance et d'assistance enrichies, avec des services exclusifs et des réductions tarifaires.

105,00 €

• Carte **Visa Platinum** à débit immédiat ou différé*

Carte de retrait et de paiement internationale avec prestations d'assurance/assistance de haut niveau, plafonds de paiement/retrait élevés et donnant accès à des avantages exclusifs.

195,00 €

• Carte **Visa Infinite** à débit immédiat ou différé*

Carte bancaire donnant accès à des services privilégiés partout dans le monde.

290,00 €

• **E-Carte Bleue** (exclusivement sur **Visa Electron, Classic, Classic Facelia, Premier, Premier Facelia, Platinum, Platinum Facelia et Infinite**)

Logiciel générant des numéros de carte bancaire à usage unique et à distance.

Gratuit

Cartes débit-crédit (cotisation annuelle)

• Carte **Visa Classic Facelia** à débit immédiat

39,90 €

• Carte **Visa Classic Facelia** à débit différé*

49,50 €

• Carte **Visa Premier Facelia** à débit immédiat ou différé*

105,00 €

• Carte **Visa Platinum Facelia** à débit immédiat ou différé*

195,00 €

Cartes permettant de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

1 Carte de crédit (cotisation annuelle)

• Carte **Creodis** à débit immédiat

Carte permettant de payer et d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit renouvelable.

17,00 €

Ancienne gamme (cotisation annuelle)

• **Moneo Bleue**

8,00 €

• Carte de crédit **Réserve Plus**

15,00 €

* Conditions du débit différé : les paiements présentés à la banque jusqu'au dernier jour ouvré du mois sont débités le dernier jour ouvré du mois.

AVANTAGES

1 Les jeunes de 12 à 17 ans inclus bénéficient d'une réduction de 50% sur la cotisation de la carte Point Argent Plus.

a Les cartes de paiement et cartes débit-crédit bénéficient d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA.

a Les cartes de retrait, cartes de paiement et cartes débit-crédit bénéficient d'une réduction de 50% à partir de la 2^{ème} carte de même niveau sur le même compte, hors offre AFFINEA.

a Pour acheter sur Internet en toute sécurité, le service e-Carte Bleue est disponible gratuitement avec les cartes Visa Electron, Classic, Classic Facelia, Premier, Premier Facelia, Platinum, Platinum Facelia et Infinite. Demandez-le à votre Conseiller.

INFORMATIONS

1 Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé*.

1 Vous pouvez consulter les plafonds standards de retraits et de paiements de votre carte, le détail des assurances ou de l'assistance associées et les termes de votre contrat carte bancaire en vigueur sur notre site Internet : www.occitane.banquepopulaire.fr

1 La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits mais également d'utiliser une ligne de crédit renouvelable. Nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller de clientèle.

INFORMATIONS

1 Vous êtes titulaire d'un abonnement **CyberPlus** et d'une carte bancaire : vous pouvez personnaliser votre carte bancaire à partir de votre espace de gestion des comptes sur Internet **CyberPlus**.

2 **SécuriPlus** assure vos chèques et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. **SécuriPlus** garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Votre assurance **SécuriPlus** vous couvre également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur.

i Les retraits et paiements supérieurs à 50 000 €, dans la zone euro, sont soumis à commission de 2,00% du montant de la transaction.

1 En cas de perte ou de vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (7 jours /7, 24 heures /24) pour faire immédiatement opposition.

AVANTAGES

1 Si vous êtes adhérent ACEF, vous bénéficiez d'une réduction de 10% sur le service **Cartego**.

2 **SécuriPlus** bénéficie d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA.

CONSEILS

1 En France, pour éviter les frais sur les retraits aux distributeurs des autres banques, prenez l'habitude de retirer sur les automates Banque Populaire ou choisissez une carte Visa Premier, Platinum ou Infinite.

2 De plus, si vous disposez d'une deuxième carte (conjoint par exemple), vous bénéficiez de 8 retraits gratuits par mois (4 retraits sur chaque carte).

1 ► Services liés à la carte bancaire

1 ► • Service **Cartego** (tarif forfaitaire distinct de la cotisation annuelle de la carte bancaire et prélevé une fois par an ou à chaque changement de visuel) :

- visuel du catalogue (dont visuel NRJ Banque Pop')
- visuel personnalisé

6,90 €
9,60 €



Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.

2 ► • Assurance perte/vol des moyens de paiement **SécuriPlus**:

- 1 assuré
- 2 assurés (titulaire et co-titulaire)

par an 25,20 €
par an 37,80 €
9,65 €

• Refabrication du code confidentiel de la carte

• Refabrication de carte en cas d'usage non conforme par le client (détérioration, blocage puce par client...)

10,00 €
38,25 €

• Création, remplacement de carte ou réédition de code confidentiel en urgence

Gratuit

• Frais d'opposition sur carte en cas de vol ou d'usage frauduleux par un tiers

27,35 €

• Frais d'opposition sur carte en cas de perte par le client

5,00 €

• Modification du plafond de retrait et/ou de paiement de la carte



1 ► • Retrait en euros à un distributeur automatique de billet Banque Populaire et Point Argent

Gratuit



2 ► • Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro :

- les 3 premiers retraits par mois et par carte
- à partir du 4^{ème} retrait dans le mois par retrait (gratuit pour les Visa Premier, Platinum et Infinite)
- dès le 1^{er} retrait avec une carte Banque Populaire Aurore (si retrait < 100 €)

Gratuit
1,05 €

• Cartes de crédit **Creodis** et **Réserve Plus** :

- remplacement en cas de perte ou d'usage non conforme par le client
- réédition du code confidentiel en cas d'oubli ou d'usage non conforme par le client
- frais d'opposition en cas de perte par le client par an

1,00 €
8,00 €
6,00 €
13,00 €

Ancienne gamme

• Service **Opposition Sécurisée** :

- adhésion individuelle par an 15,50 €
- adhésion couple par an 26,00 €

Virements

Réception d'un virement

- Virement occasionnel ou permanent national et virement SEPA*

Émission d'un virement

- Virement SEPA occasionnel externe** dans la zone euro et dans la zone SEPA :
 - par Internet
 - au guichet de votre agence par virement
- Virement permanent externe (national ou SEPA) :
 - frais de mise en place au guichet de votre agence ou par Internet
 - frais par opération avec mise en place par Internet
 - frais par opération avec mise en place au guichet de votre agence
 - modification ou annulation d'un virement permanent par virement
- Virement urgent par virement
- Annulation d'un virement SEPA externe après exécution (erreur client) par opération
- DuoPlus (organisation et gestion de trésorerie) par an

Ancienne gamme

- Jumelage aller (compte de dépôt vers compte d'épargne) par an
- Jumelage retour (compte d'épargne vers compte de dépôt)

Prélèvements / TIP ***

- Mise en place et paiement de prélèvement(s)
- Frais d'un titre interbancaire de paiement (TIP)
- Frais d'opposition sur prélèvement ou TIP avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)
- Frais d'opposition définitive à des prélèvements récurrents (retrait du consentement ou refus permanent)

Chèques

- Remise de chèque(s)
- Paiement d'un chèque
- Renouvellement automatique de chéquier
- Frais d'envoi de chéquier à domicile en courrier simple
- Frais d'envoi de chéquier 40 formules à domicile en recommandé
- Frais d'envoi de chéquier 60 formules à domicile en recommandé
- Frais d'émission d'un chèque de banque
- Frais d'opposition sur chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur (le client) par an

* SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

** Un virement externe est à destination d'un compte tenu dans un autre établissement bancaire.

*** Prélèvement national en euros ou prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA.

Gratuit

Gratuit
4,60 €

Gratuit
Gratuit
1,10 €
Gratuit
14,15 €

4,60 €
39,00 €

19,50 €
Gratuit

Gratuit
Gratuit

Gratuit
23,05 €

Gratuit
Gratuit
Gratuit
1,22 €
7,30 €
8,90 €
12,00 €
23,05 €

CONSEILS

1 En fonction du budget que vous déterminez, DuoPlus verse l'excédent automatiquement sur vos comptes d'épargne pour optimiser la rémunération de vos avoirs. En cas de besoin, le même système ré-alimente automatiquement votre compte à vue et vous évite tout risque de découvert.

2 Pour ne jamais manquer de chèques, optez pour le renouvellement automatique du chéquier avec expédition à votre domicile.

INFORMATION

1 Comment fonctionne le renouvellement automatique ? Pour un chéquier de 40 formules, la fabrication d'un nouveau est déclenchée lorsque 29 formules ont été présentées à l'encaissement par leurs bénéficiaires.

AVANTAGE

1 DuoPlus bénéficie d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

AFFINEA, la convention personnalisée

Choisissez les produits et services qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives.

Une carte au choix (cotisations p. 11)

- Visa ou MasterCard Internationale à débit immédiat
- Visa Classic Facelia à débit immédiat
- Visa ou MasterCard Internationale à débit différé
- Visa Classic Facelia à débit différé
- Visa Premier à débit immédiat ou différé
- Visa Premier Facelia à débit immédiat ou différé
- Visa Platinum à débit immédiat ou différé
- Visa Platinum Facelia à débit immédiat ou différé
- Visa Infinite à débit immédiat ou différé

avec l'assurance des moyens de paiements

- Assurance perte ou vol des moyens de paiement (SécuriPlus, p. 12)



Des produits et services de la gestion quotidienne au choix

- DuoPlus (p. 13)
- Dédicace (p. 23)
- Fructi-Budget 2 (p. 23)
- Adhésion acb (p. 27)



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives par rapport à la souscription des produits et services à l'unité

3 produits ou services	▶ 10 % de remise
4 produits ou services	▶ 12 % de remise
5 (ou plus) produits ou services	▶ 15 % de remise

Produits et services optionnels bénéficiant du même pourcentage de remise :

- CyberPlus gestion (p. 10)
- Fructi-Facilités (p. 23)

Les remises s'appliquent à tous les produits de la convention.

La cotisation de votre convention AFFINEA est mensuelle.

Les avantages complémentaires

• Réductions additionnelles non cumulables entre elles :

- 35% de réduction supplémentaire sur la convention pour les clients âgés de 16 à 25 ans inclus
- 20% de réduction supplémentaire sur la convention pour les clients âgés de 26 à 28 ans inclus
- 10% de réduction supplémentaire pour les clients ACEF, CASDEN ou collaborateurs d'une entreprise partenaire

• Réductions additionnelles et cumulables entre elles :

- 5% de réduction supplémentaire sur chaque convention AFFINEA pour la souscription de deux conventions AFFINEA au sein d'un couple
- 5% de réduction supplémentaire sur la convention AFFINEA pour les clients équipés d'une convention professionnelle Fréquence Agri, Fréquence Libérale ou Fréquence Pro

INFORMATIONS

1 Ces conventions ne sont plus commercialisées, les tarifs sont disponibles auprès de votre conseiller.

2 Cette convention s'adresse aux clients sans chéquier.

3 Pour les clients sans chéquier titulaires d'une GPA, en cas d'incident, les frais de commissions d'intervention sont de 5,00 € par opération, plafonnés à 6 opérations par mois et les forfaits de frais de rejet sur prélèvement sont plafonnés au montant de l'opération dans la limite de 10,00 € par rejet et à 3 rejets par mois.

1 Ancienne gamme

- Les conventions suivantes permettent de bénéficier d'une réduction tarifaire sur les produits et services qui les composent :
 - Gamme Équipage (Équipage, Maxi, Horizon,...)
 - Pass Pop
- Magic-Service

- 10% à - 50%
- 50%
Nous consulter

Gamme des moyens de Paiement Alternatifs au chèque (GPA)

2 • Offre Baseo Banque Populaire

Soit, pour information, 42 euros par an

3 Produits et services inclus :

- 1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron
- 2 virements SEPA occasionnels externes dans la zone euro par mois (vers un compte d'un autre établissement)
- 2 virements permanents par mois
- 6 prélèvements automatiques par mois
- 1 chèque de banque par an

Produits et services optionnels :

- CyberPlus consultation
- Alertes :
 - forfait de 4 SMS par mois
 - à partir du 5ème SMS
 - par mail

par mois 3,50 €

Gratuit

par SMS

Gratuit
0,25 €
Gratuit

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

1 Commission d'intervention

- 1 • Par opération
- Plafond mensuel
- Pour les jeunes de moins de 25 ans :
 - la 1^{ère} opération
 - à compter de la 2^{ème} opération (plafond mensuel : 25 opérations)

Opérations particulières

- Frais par saisie-attribution ou avis à tiers détenteur
- Frais par opposition administrative 10% du montant de l'opposition :

Incidents de paiement

2 Incidents liés au chèque

- Forfait* de rejet d'un chèque (pour absence de provision suffisante ou autres motifs)

Chèque d'un montant :

 - inférieur ou égal à 50,00 €
 - supérieur à 50,00 €

* Forfait comprenant la lettre d'information préalable au rejet (lettre MURCEF), la commission d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation, les frais de représentation, les frais de mise en interdiction bancaire, les frais de gestion de compte en interdiction bancaire et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision

Frais de gestion facturés pour toute lettre dont au moins un des chèques mentionnés est payé.
- Chèque présenté et payé sur compte interdit bancaire
- Frais d'interdiction Banque de France à l'initiative d'une autre banque (à l'inscription)
- Chèque impayé reçu pour autre motif que sans provision

Incidents liés aux autres moyens de paiement

- Forfait* de rejet d'un prélèvement (y compris échéance de prêt), d'un virement, d'un TIP ou d'un télévirement™ (pour absence de provision suffisante ou autres motifs)

Ordre de paiement d'un montant :

 - inférieur à 20,00 €
 - supérieur ou égal à 20,00 €

* Forfait comprenant la commission d'intervention, les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.

™ Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.
- Mise en opposition d'une carte par la banque pour utilisation abusive
- Frais d'utilisation d'une carte opposée par la banque pour abus par opération
- Mise en opposition d'une carte de crédit Creodis ou Réserve Plus par la banque pour utilisation abusive
- Réception d'un prélèvement ou Titre Interbancaire de Paiement impayé
- Déclaration au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers

14,00 €
25 opérations

Gratuit
7,00 €

103,00 €
maxi 103,00 €

30,00 €
50,00 €

18,00 €

52,50 €

30,00 €
16,00 €

montant de l'opération
20,00 €

82,00 €

23,00 €

32,00 €
10,10 €

Gratuit

INFORMATIONS

1 La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

2 Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction. En cas de question, demandez à votre Conseiller les conditions d'éligibilité et bénéficiez de moyens de paiement alternatifs au chèque.

CONSEIL

1 Pour vous prémunir de la commission d'intervention, la Banque Populaire Occitane a mis en oeuvre le service Facilité Plus, autorisation de caisse pré-accordée, utilisable à tout moment, en cas de besoin (pour plus d'informations, se reporter à la page 16). Enfin, si malgré ce service à votre disposition, votre conseiller doit prendre la décision de payer ou non une opération se présentant sur un compte insuffisamment provisionné, il le fera après analyse complète de tous vos comptes (compte de dépôt, comptes d'épargne).

CONSEILS

1 Le solde de votre compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois vous être accordée par la mise en place de la facilité de caisse. Le coût total de votre découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

2 Pour plus de simplicité à moindre frais, choisissez un seul compte de dépôt pour vos opérations quotidiennes et domiciliez vos revenus sur ce dernier.

AVANTAGES

1 Les prêts destinés aux jeunes de 18 à 28 ans sont exonérés de frais de dossier.

INFORMATION

1 Par principe et sauf convention contraire, nous convenons avec nos clients du fonctionnement créditeur du compte de dépôt. Pour éviter des incidents de paiement qui leur seraient préjudiciables, la banque peut accepter exceptionnellement d'honorer les valeurs présentées, malgré le défaut de provision, faisant passer ainsi le compte débiteur.

i INFORMATION

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Facilités de caisse et/ou découverts

Découvert de compte

Les agios sont arrêtés trimestriellement ; ils comprennent les intérêts débiteurs calculés au taux nominal (prévu dans la Convention de Compte de dépôt) indexé sur le Taux de Base Bancaire de votre banque, ainsi que la commission d'immobilisation et, si le compte est débiteur sans autorisation ou au-delà de celle-ci, des intérêts supplémentaires (10 %). Les agios sont appliqués dans la limite du taux plafond légal en vigueur au jour de l'arrêt. Le taux effectif global annuel est précisé sur l'extrait de compte à destination du client.

Le Taux de Base Bancaire de la Banque Populaire Occitane applicable au 1^{er} avril 2013 est de 8,00%.

- **Minimum forfaitaire en cas de découvert moyen inférieur à 400,00 €**

par trimestre 22,00 €

- **Pour les détenteurs d'Équipage Horizon, franchise d'agios** par trimestre 3,00 €

- **Facilité Plus (gestion personnalisée d'une autorisation de découvert)** par an 30,00 €

- **Autorisation temporaire (durée d'utilisation du découvert inférieure ou égale à 30 jours)** 20,00 €

Commissions de dossier pour les crédits à la consommation

- **Crédit renouvelable**

Gratuit

- **Prêt personnel :**

- pourcentage du montant
- minimum
- maximum

1,00 %
75,00 €
200,00 €

Commissions de dossier pour les crédits immobiliers

- **Prêt habitat :**

- pourcentage du montant
- minimum
- maximum

1,00 %
150,00 €
1000,00 €
500,00 €

- **Maximum prêt PAS (Prêt à l'Accession Sociale)**

- **Prêts Épargne-Logement**

- **Nouveau prêt à 0% du Ministère du Logement**

Gratuit
Gratuit

Commissions de dossier sur autres crédits

- **Autres prêts :**

- pourcentage du montant
- minimum
- maximum

1,50 %
300,00 €
1500,00 €

Interventions sur dossier de prêt

- Frais d'avenant au contrat de prêt
- Frais d'étude pour délégation d'assurance emprunteur
par dossier et par personne
- Délégation de créance ou nantissement de contrat d'assurance-vie
- Ouverture de dossier assurances emprunteur
(décès, invalidité, incapacité temporaire)
- Nantissement valeurs mobilières, gage de compte d'instruments financiers
- Modification échéance prêt modulable
minimum
- Transfert de prêt d'un compte à un autre
- Indemnités de remboursement anticipé sur prêt

1

2

Autres prestations

3

- Lettre d'information annuelle caution
· plafond annuel
par an
par client
- Modification date de prélèvement ou domiciliation d'échéance
- Délivrance d'attestation sur prêt
par document
- Demande de réédition de tableau d'amortissement
par document
- Frais d'enregistrement de gage sur véhicule
- Frais de dossier caution jeunes locataires :
· montant forfaitaire lors de la mise en place
· pourcentage annuel du montant de la caution, prélevé trimestriellement

400,00 €

280,00 €

280,00 €

Gratuit

280,00 €

100,00 €

32,00 €

Selon clause
contractuelle

30,00 €

60,00 €

32,00 €

15,00 €

15,00 €

125,00 €

30,00 €

1,00 %

AVANTAGES

1 Gratuit si les valeurs nanties sont en conservation dans notre banque.

2 Adhérents ACEF : vous avez la possibilité de moduler vos échéances jusqu'à 6 fois sans frais.

3 Lettre d'information annuelle des cautions : exonération pour les clients âgés de moins de 28 ans.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

INFORMATIONS

1 Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (suivi des opérations sur titres, relevé de compte...). Ils sont perçus annuellement (trimestriellement si vous utilisez LineBourse) au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente (ou du trimestre civil précédent pour LineBourse).

2 LineBourse est intégré dans l'abonnement CyberPlus gestion (se reporter à la page 10). Ce contrat donne accès en temps réel aux marchés financiers, offre un ensemble de services de suivi de comptes titres ordinaires et/ou PEA et permet de réaliser des opérations à distance.

3 La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, ...).

4 Si la validité d'un ordre est supérieure à 5 jours et que cet ordre n'est pas exécuté au terme de sa validité, les frais seront prélevés.

CONSEILS

1 Pour limiter le montant de vos droits de garde : privilégiez les valeurs du Réseau Banque Populaire et limitez le nombre de petites lignes dans votre portefeuille.

2 Pour limiter les commissions, privilégiez les valeurs du Réseau Banque Populaire.

1

Droits de garde (frais annuels)

- Portefeuille composé uniquement d'OPCVM et de SCPI émis par le Réseau Banque Populaire (souscrits en agence ou avec Linebourse)

forfait annuel

25,00 €

- Autres portefeuilles :

	Commission fixe par ligne	Commission proportionnelle (sur encours au 31 déc.)	Minimum annuel par portefeuille
OPCVM et SCPI émis par le Réseau Banque Populaire	Gratuit	Gratuit	37,00 €
Emprunts du Réseau Banque Populaire	4,00 €	0,06 %	
Autres valeurs	4,00 €	0,30 %	

2

Contrat Linebourse (frais prélevés par trimestre et d'avance)

- Sur encours (taux annuel)
- Minimum annuel

0,2152 %
37,00 €

Plan d'Épargne en Actions (PEA)

- Commission de gestion

par an

8,00 €

3

Opérations de bourse OPCVM

- SICAV et FCP de trésorerie Banque Populaire
- Autres SICAV et FCP Banque Populaire
- SICAV et FCP autres banques

par souscription

10,00 €

2

par souscription

Gratuit
45,01 €

Actions, bon, ...

- Par ordre exécuté :

- en pourcentage du montant brut
- avec un minimum du montant brut

1,25 %
16,00 €

- Valeurs nominatives en plus du % du montant de l'ordre

par opération

26,00 €

- Ordre non exécuté, tombé, annulé

5,15 €

- Traitement des bons de la concurrence

par dossier

50,00 €

- Opérations sur titres non cotés

par opération

50,00 €

- Titres en dépôt à l'étranger

par ligne

6,00 €

4

Obligations

• Par ordre exécuté :

- pourcentage du montant brut
- avec un minimum du montant brut

Contrat Linebourse - Ordres de bourse passés par Internet

• Commission selon le montant de l'ordre, par ordre exécuté :

- jusqu'à 1 500,00 €
- au-delà de 1 500,00 € et jusqu'à 10 000,00 €
- au-delà de 10 000,00 € et jusqu'à 40 000,00 €
- au-delà de 40 000,00 €

Actions étrangères

• Par ordre exécuté :

- pourcentage du montant brut
- montant fixe par opération

Services de règlement différé

• Commission de service de règlement différé (taux mensuel) :

- ordres hors Line Bourse
- ordres Line Bourse

• Ordre de prorogation :

- par ligne (ordres hors Line Bourse et ordres Line Bourse)
- forfait par opération (pour les ordres hors Line Bourse)

Opérations diverses sur titres

• Augmentation de capital (souscription numéraire ou attribution gratuite) :

- avec un minimum de
- avec un maximum de

• Attribution d'actions gratuites par titre

• Opération d'échange, en pourcentage du montant de l'opération :

- avec un minimum de
- avec un maximum de

• Transfert portefeuille vers autre banque (hors Réseau Banque Populaire) :

- frais fixes forfaitaires

• Compte-titres sans valeur depuis plus de 1 an par an et par compte

0,8163 %
18,50 €

Forfait de 8,00 €
0,55 %
0,50 %
0,45 %

1,50 %
64,00 €

0,997 %
0,598 %

0,179 %
8,00 €

2,88 %
9,30 €
47,00 €
2,40 €
0,43 %
3,30 €
11,05 €

70,00 €
11,70 €
3,00 €

INFORMATION

Les dates de valeur appliquées à la clientèle pour les opérations de bourse (actions et obligations) sont :

- achat : + 2 jours ouvrés
 - vente : + 4 jours ouvrés.
- Pour les opérations passées par LineBourse (Internet) :
- achat/vente : + 3 jours ouvrés.
- Les jours ouvrés sont : du lundi au vendredi, week-ends et jours fériés exclus.

CONSEIL

1 Pour tout achat de pièces ou lingots d'or, si vous n'en avez pas un usage particulier, conservez les dans le sac plombé. En effet, à la revente, aucune décote ne vous sera appliquée.

AVANTAGE

a Nos Conseillers de Clientèle sont à votre disposition pour l'aide à la déclaration fiscale et pour toute analyse patrimoniale.

Opérations sur or

- Par ordre d'achat ou vente

- Réédition du bulletin d'essai cas de perte du certificat d'origine
- Frais d'essai avec refonte
- Refonte avec recherche de titre
- Demande de lingot au titre 999,9
- Expertise :

- Conditionnement :

- Frais de port (achat ou vente)

- Retour de valeur expertisée sans vente ou en conservation
- Conservation (taux sur l'encours en portefeuille au 31/12)

Gestion de portefeuille

- Gestion de portefeuille sous mandat
- Compte Privilège (minimum 15 000 €)

Gestion de patrimoine

- Relevé ISF
- Bilan Patrimonial

	2,00 %
minimum	35,00 €
par lingot	70,00 €
	150,00 €
	180,00 €
	70,00 €
par pièce	2,00 €
minimum	10,00 €
par sac	10,00 €
par écriin	15,00 €
	0,30 %
minimum	10,00 €
	80,00 €
	1,20 %
	Nous consulter
	0,3588 %
minimum	50,00 €
par an	15,00 €
	Gratuit

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Votre assurance personnelle

• MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)

par an

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...).

• Autonomis

par mois

Ce contrat de prévoyance garantit le versement d'une rente et d'un capital forfaitaire en cas de perte d'autonomie partielle et/ou totale. Il prévoit également des services d'assistance, tant pour l'assuré lui-même que pour l'accompagnant.

Protéger vos enfants

• Assur - BP Enfant

par enfant et par an

Ce contrat a pour objet d'assurer la protection de l'enfant, 24h/24h et 365 jours par an, en cas d'accident survenant dans le cadre de sa vie privée et de ses activités scolaires et extra-scolaires.

• Assur - BP Horizon :

· formule individuelle

par an

· formule tous risques

par an

Destiné aux jeunes âgés de moins de 28 ans, ce contrat propose une assurance personnelle et / ou une assurance logement (responsabilité civile, frais de santé suite à accident, individuelle accident, capital études, dommages aux biens mobiliers, vol, dommages électriques...).

Assurer l'avenir de vos proches

1 Dédicace

par an

Ce contrat de prévoyance garantit, en cas de décès par accident, un capital égal au montant de l'épargne constituée au jour de l'accident (épargne monétaire et financière détenue à la Banque Populaire Occitane).

1 Fructi-Budget 2

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant deux ans.

1 Fructi-Facilités

par an

Ce contrat d'assurance prévoit le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré en fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès.

• Fructi-Famille

Ce contrat de prévoyance vous permet de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux dans la limite de la législation en vigueur.

• Fructi-Santé

Cette complémentaire santé prévoit le remboursement des dépenses de santé.

à partir de 90,00 €

à partir de 11,65 €

19,00 €

26,00 €
à partir de 54,00 €

à partir de 16,50 €

Suivant options

14,90 €

Suivant options

Suivant options

CONSEIL

c La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre Conseiller de Clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

c Pour tous ces produits, les conditions générales des contrats sont disponibles en agence. Ces tarifs concernent des produits d'assurance. Conformément aux dispositions du contrat, le montant peut être révisé annuellement chaque 31 décembre par l'assureur. Toute modification est notifiée à chaque adhérent assuré, au plus tard, trois mois avant le 1^{er} janvier.

AVANTAGE

1 Les contrats de prévoyance Dédicace, Fructi-Budget 2 et Fructi-Facilités bénéficient d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFI-NEA.

Assurer l'avenir de vos proches (suite)

- **Tisséa**

Ce contrat d'assurance prévoit le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive.

- **Plan Fructi-Obsèques**

Ce contrat d'assurance individuel décès prévoit le versement d'un capital afin notamment de régler les obsèques.

Assurer vos biens

- **Assur - BP Auto**
- **Assur - BP Moto**
- **Assur - BP Habitat**
- **Assur - BP Immeuble**

Suivant options

Suivant options

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER

1	Chèques de voyage et achat de devises (hors euros)		
	• Délivrance de chèques de voyage American Express pour les clients de la Banque Populaire Occitane		1,50 %**
	• Encaissement de chèques de voyage American Express :		
	· clients Banque Populaire Occitane :		
	· transaction inférieure à 100 €	par opération	3,00 €
	· transaction supérieure ou égale à 100 €		Gratuit
	· non-clients Banque Populaire Occitane		1,00%**
	avec un minimum de	par opération	7,40 €
1	Achat et vente de billets de banque étrangers :		
1	· clients Banque Populaire Occitane :		
	· transaction inférieure à 100 €	par opération	3,00 €
	· transaction supérieure ou égale à 100 €		Gratuit
	· non-clients Banque Populaire Occitane	par opération	7,40 €
2	Opérations par carte bancaire		
	• Paiement par carte bancaire en devises (hors euros)		
	• Retrait d'espèces à un distributeur en devises :		
	· commission fixe :		
	· cartes Visa et Mastercard	par retrait	3,00 €
	· cartes de crédit Creodis et Réserve Plus	par retrait	2,90 €
	· commission proportionnelle au montant du retrait		2,50%**
	• Retrait au guichet :		
	· commission fixe	par retrait	4,00 €
	· commission proportionnelle au montant du retrait :		
	· en euros dans l'Espace Economique Européen		2,00%**
	· en euros dans les autres pays ou en devises		2,50%**
	Virements vers l'étranger*		
	• Virement international émis en euros ou en devises :		
	· au guichet de votre agence	par virement	24,50 €
	· par Internet	par virement	15,00 €
	En cas de virement en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus.		
	• Supplément pour virement européen avec instruction particulière		Voir ci-après 19,90 €

* Opérations en devises hors Espace Économique Européen (zone EEE définie en page 26)

** Pourcentage du montant de la transaction.

INFORMATIONS

1 Notre banque communique le cours des devises avant toute exécution d'opérations de change. Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

2 Les opérations par carte bancaire réalisées en euros dans les pays de l'Espace Economique Européen, en francs pacifiques (dans les Pays et Territoires d'Outre Mer), en couronne suédoise ou en leu roumain sont gratuites.

AVANTAGE

1 Commission de change : cours préférentiel pour les sociétaires CASDEN ou les adhérents ACEF.

CONSEILS

1 Avant tout déplacement, renseignez-vous auprès de votre agence : certains billets ne sont pas repris en raison des falsifications trop fréquentes.

C Certains pays exigent une attestation de prestations d'assistance médicale pour l'obtention d'un visa d'entrée. Pour les cartes Visa, vous devez demander cette attestation 10 jours avant sur le site www.carte-bleue.com, rubrique "Infos pratiques" puis "Télécharger les notices d'Assurance/Assistance" ou par téléphone au 01 41 85 84 35. Pour les cartes MasterCard : vous devez téléphoner au 01 45 16 65 65.

INFORMATIONS

I Le SEPA (Single Euro Payment Area) émane d'une volonté de la Communauté Européenne de créer un espace harmonisé des paiements, permettant aux consommateurs d'effectuer des règlements selon les conditions techniques, juridiques et tarifaires identiques. Les cartes, les virements (SCT Eurovirement SEPA) et les prélèvements (SDD Europrélèvement SEPA) sont concernés par cette harmonisation sous réserve, pour le virement et le prélèvement, d'être libellés en euros et de reprendre le BIC** et l'IBAN** dans les coordonnées bancaires et que les banques soient adhérentes SEPA.

I À la différence du virement réglementé européen où les frais sont obligatoirement partagés, les frais du virement international peuvent être à votre charge ou à charge du bénéficiaire.

I À savoir: tout compte ouvert en devises ne peut faire l'objet de retraits ou versements en espèces.

I Un virement est considéré comme virement européen sous réserve qu'il soit libellé : en euro, à destination ou en provenance de l'un des pays de l'Espace Économique Européen, en frais partagés entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire. L'IBAN** et le BIC** doivent être correctement renseignés. Depuis le 1er janvier 2007, leur communication est devenue obligatoire.

CONSEIL

C Pour votre sécurité et pour limiter vos frais, nous vous conseillons de privilégier le virement au paiement par chèque.

Chèques émis en euros*

- Paiement de chèque émis en euros

En cas de chèque en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus.

25,00 €

Voir ci-après

Virements en provenance de l'étranger*

- Virement international reçu en euros ou en devises

En cas de virement en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus.

par virement 16,50 €

Voir ci-après

Encaissement de chèques payables à l'étranger*

- Chèque en euros ou en devises inférieur ou égal à 450,00 €
- Chèque en euros ou en devises supérieur à 450,00 €

En cas de chèque en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus.

11,00 €

22,00 €

Voir ci-après
Nous consulter

35,00 €

Opérations en devises

- Frais de tenue de compte en devises
- Commission de change :

- minimum
- maximum

- Frais pour achat / vente de devises en Bourse
- Frais pour achat / vente de devises hors Bourse

par an 70,00 €

0,05%***

15,00 €

250,00 €

15,50 €

30,00 €

Les commissions sur services spécifiques

- Frais de recherche auprès de nos correspondants étrangers
- Frais de transmission courrier

30,00 €

11,00 €

* Opérations en devises hors Espace Économique Européen

** BIC : Bank Identifier Code

IBAN : International Bank Account Number

*** Pourcentage du montant de la transaction

INFORMATIONS

En fonction du pays de la devise, l'encaissement immédiat de chèques est possible ou pas. Il convient de se renseigner avant d'engager l'opération.

I **Zone EEE** : Espace Économique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

Zone EURO : constituée par les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

AVANTAGES acb

1
2

acb (Association des Clients et des Sociétaires de la Banque Populaire Occitane)

• Adhésion annuelle

Pour plus d'informations, consultez le site Internet www.acb-banquepopulaire.fr

14,00 €

AVANTAGES

1 L'acb vous permet de bénéficier de nombreux avantages : réductions sur un ensemble de services inclus dans la convention Équipage Maxi (offre réservée aux sociétaires de la Banque Populaire Occitane et adhérents à l'acb), crédits à taux exceptionnels, réductions dans de nombreux domaines (voyages, sport, cinéma, musées, festivals, concerts...) que vous retrouverez dans le magazine Banco ! qui vous est adressé trimestriellement.

2 L'adhésion annuelle à l'acb bénéficie d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA.

RÉSoudre UN LITIGE

EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

La volonté de la Banque Populaire Occitane est de vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute. Malgré notre vigilance des insatisfactions ou des difficultés pourraient toutefois survenir. Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. Votre agence Banque Populaire : votre premier interlocuteur

Prenez contact avec votre Conseiller/Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone.

Vous retrouvez directement ces coordonnées sur votre extrait de compte.

2. Le Service Clients à votre écoute

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous n'êtes pas satisfait de la réponse ou de la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Clients, pour que votre demande soit réexaminée. Vous pouvez contacter le service par courrier, téléphone ou mail, en utilisant les coordonnées ci-après :

■ Par courrier : écrivez au Service Clients de votre Banque

BANQUE POPULAIRE OCCITANE

Service Clients

Avenue Maryse Bastié BP 19

46022 CAHORS CEDEX

■ Par Internet : www.occitane.banquepopulaire.fr rubrique « Contacter un conseiller » puis « Par mail »

■ Par téléphone : 05 81 22 00 00

(numéro non surtaxé, accessible du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h ainsi que le samedi de 8h30 à 12h45)

Que ce soit du Service Clients ou de l'agence, à défaut de réponse dans les 3 jours ouvrés, vous recevrez un courrier avec accusé de réception de votre demande. Nous nous engageons alors à vous répondre sous 15 jours ouvrés. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

3. En dernier recours, le Médiateur

Vous pouvez demander gratuitement l'intervention du Médiateur. Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence ou du Service Clients, le Médiateur a pour mission de rechercher une solution amiable aux litiges entre la banque et toute personne physique.

Le Médiateur désigné par la Banque Populaire Occitane est une personnalité extérieure qui a été choisie en raison de sa compétence pour mener à bien sa mission et de son indépendance, gage d'impartialité dans le traitement de vos dossiers.

Vous pouvez le saisir en écrivant à :


Monsieur le Médiateur de la Banque Populaire Occitane
BP 19
46022 CAHORS CEDEX

Pour en savoir plus : consultez la charte de médiation de la Banque Populaire Occitane disponible sur le site de la banque www.occitane.banquepopulaire.fr

VOS REPÈRES

L'ACCÈS AUX TARIFS APPLIQUÉS PAR VOTRE BANQUE

Votre banque vous informe des modifications tarifaires 2 mois avant leur mise en application. Les tarifs bancaires sont accessibles dans l'ensemble de nos points de vente (affiche des tarifs et guides tarifaires Particuliers et Professionnels & Entreprises).

Sur vos relevés de compte, le pictogramme  vous permet d'identifier les opérations correspondant à des frais prélevés par la banque au titre de la gestion de votre compte bancaire. Un récapitulatif est également restitué à la fin de vos relevés.

De plus, votre banque vous envoie chaque année, au mois de janvier, un document récapitulatif le total des sommes perçues au cours de l'année civile précédente, au titre des produits et services dont vous avez bénéficiés dans le cadre de la gestion de votre compte bancaire.

LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE DE DÉPÔT

À l'ouverture de compte, votre conseiller vous délivre la convention de compte de dépôt qui contient toutes les règles de fonctionnement de votre compte.

Élaborée dans le cadre de la charte bancaire, cette convention de compte précise les modalités de fonctionnement du compte, la périodicité des extraits de compte, la délivrance des chèquiers, leur utilisation et leur mise en opposition, les tarifs associés à la convention.

Pour plus de détails, nous vous invitons à prendre connaissance de ce document mis à jour et disponible gratuitement dans votre agence ou sur Internet à l'adresse suivante :

www.occitane.banquepopulaire.fr

Vous pourrez également en obtenir une copie papier sur simple demande auprès de votre Conseiller.

DES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SUR LA BANQUE

Votre banque tient à votre disposition dans l'ensemble des points de vente des mini-guides et guides de la Fédération Bancaire Française.

ET POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Consultez le site Internet de la Fédération Bancaire Française, « les Clés de la Banque » : www.lesclesdelabanque.com

Il contient de multiples informations sur vos droits et obligations, l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement.



Banque Populaire Occitane : Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux établissements de crédit – Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 022 714 –560 801 300 RCS Toulouse. Siège social : 33-43, avenue Georges Pompidou 31135 Balma cedex

BANQUE POPULAIRE
OCCITANE

BANQUE & ASSURANCE

LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR

